

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Metz, le 04/09/2020

La responsable de l'unité police de l'eau,

Affaire suivie par :
Tél : 03 87 34 33 22
E-mail : delfina.de-magaihaes@moselle.gouv.fr

à

**Monsieur le Président
Commission Locale de l'Eau
SAGE Bassin ferrifère
Hôtel de Région
Place Gabriel Hocquart
CS 810004
57036 Metz Cedex 1**

OBJET : Dossier de déclaration concernant l'aménagement de l'ensemble « Le Clos du Comte » à Thionville La Malgrange - Accusé réception accord immédiat

RÉF. : Dossiers instruits_en cours\EP\THIONVILLE\2020 CLOS DU COMTE

P.J. : 3

Monsieur le Président,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 24 août 2020, au titre de l'article R.214-18 du code de l'environnement concernant l'aménagement de l'ensemble « Le Clos du Comte » à Thionville La Malgrange au titre de la gestion des eaux pluviales et de destruction de zone humide.

Je vous prie de trouver, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du « récépissé de déclaration » en date du 04 septembre 2020 ;
- une copie de la décision et du récépissé en date du 04 septembre 2020 adressée à SCCV Clos du Comte concernant l'opération

Une copie de cette décision sera adressée, ce jour par mes soins, à Monsieur le Maire de Thionville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline Dellinger

Copie :
SCCV Clos du Comte